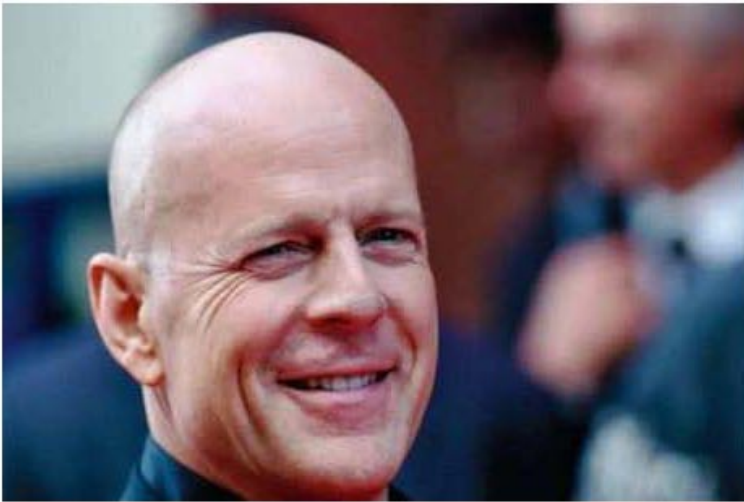


Marie Brizard : le groupe Belvédère secoué

A la veille de l'assemblée générale de la maison-mère de Marie Brizard, ses dirigeants encaissent de rudes coups.



Bruce Willis : des dizaines de milliers d'actions. PHOTO DR

Le groupe Belvédère, maison-mère de Marie Brizard, tient demain son assemblée générale à Talloires (Haute-Savoie). La présence des acteurs Bruce Willis et Jean Reno, amis du PDG Jacques Rouvroy, est annoncée. Il en faudrait sans doute plus pour apaiser les craintes des actionnaires minoritaires et des créanciers du groupe de spiritueux, qui a dû recourir à une procédure de sauvegarde, du fait de son endettement abyssal.

Belvédère, qui s'était développé à l'origine sur le marché polonais de la vodka, ne jouit pas d'une grande popularité chez la plupart des salariés de Marie Brizard, dont il a déplacé le siège de Bordeaux à Ivry, avec une trentaine de licenciements à la clé. Les créanciers ne sont globalement pas mieux traités puisque Belvédère a dû renoncer au moins provisoirement à honorer son énorme dette (plus de 600 millions).

Trois cartons jaunes

À la veille de l'assemblée générale, Jacques Rouvroy et son associé Christophe Trylinski viennent de recevoir trois cartons jaunes. Le premier leur a été décerné par l'AMF -le gendarme de la Bourse, qui déplore le non-respect réitéré des obligations légales en termes de rachat d'actions. Le deuxième émane de deux fonds d'investissement britanniques, qui avaient obtenu d'un tribunal londonien la condamnation des deux hommes à 15 millions d'euros de dommages et intérêts pour non-respect d'engagements et qui viennent de faire procéder à une saisie conservatoire portant entre autres sur une bonne partie de leurs actions du groupe.

Le troisième carton a été brandi par Colette Neuville, pugnace présidente de l'Association de défense des actionnaires minoritaires, qui leur a adressé une liste de questions destinées à être lues à l'Assemblée. Colette Neuville y rappelle les observations répétées des commissaires aux comptes sur le non-respect des procédures de contrôle interne. Elle relève également qu'en échange de sa prestation publicitaire pour la vodka du groupe, Bruce Willis s'est fait attribuer 83 000 actions à un prix garanti de 60 euros, double du cours boursier.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, Belvédère doit en principe se séparer au plus tôt de Marie Brizard. Aucune information officielle n'a été communiquée à ce jour sur les modalités de ce projet de cession, qui ne ferait pas pleurer la majorité des salariés de la vieille maison et de sa filiale William Pitters.